

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2022

Présents : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Le Campion Gonzague, Leredde Chantal, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Marie Brigitte, Garnier Bruno, Boullot Anicet, Coutard Rachel, Dufour Géraldine, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Lebedel Christophe, Leconte Béatrice, Lefort Martine, Lesouef Christine, Louis Allain, Marie François, Meunier Daniel, Moulin Michèle, Riche Brigitte, Travers Julie.

Absents ayant donné procuration :

Delafosse Benoît qui avait donné procuration à Boullot Anicet,
Marianne Alicia qui avait donné procuration à Fleury Guylaine,
Piedagnel Gilbert qui avait donné procuration à Gros Bernard.

Absents excusés :

Lerendu Sabrina.

Secrétaire de Séance : M. Cozic Patrick.

Avant de commencer la séance, M. le Maire présente ses vœux à l'ensemble de l'assemblée.

I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021.

II – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Le Maire souhaite la bienvenue à Mme Riche qui intègre le Conseil Municipal. M. Piedagnel quant à lui va intégrer le Conseil de Saint-Lô-Agglomération.

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Depuis la création de la commune nouvelle dont la population dépasse 3 500 habitants, Torigny-les-Villes doit dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, définir les orientations budgétaires de l'année.

Le contexte international et national est présenté par M. le Maire. Pour le contexte communal, M. Le Campion aborde la partie relative aux ressources humaines et aux finances.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL et NATIONAL

M. le Maire décrit le contexte international et national marqué par la pandémie de la COVID-19 depuis début 2020 :

- la croissance mondiale : l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

- la croissance française : malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre la COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. Dans ce contexte favorable, nous prévoyons une croissance proche de 1 % au 4^{ème} trimestre 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte (nouveaux variants, vaccination, approvisionnement notamment pour l'automobile).

- le chômage : l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des

niveaux pré-pandémiques. Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

- l'inflation : après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0 % en décembre, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre. Nous prévoyons dès lors que l'inflation restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

- la dette publique et le déficit public : Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

- la santé des entreprises : Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment. En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

- des investissements publics de long terme avec France 2030 : « Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. ». Le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone. Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF)

Le PLF pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura dès avril 2022.

Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

On est donc loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État...), et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation (les contrats ont été mis en suspens en 2020), cependant certains de ces articles pour 2022 devraient avoir une suite dans les années à venir, notamment autour de la logique de ressources des collectivités, de l'investissement de relance et surtout de transition.

Le PLF 2022 présente la réforme du financement des collectivités territoriales

- Les transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans le PLF 2022,
 - Les concours financiers de l'État (52,7 Mds €) progressent par rapport à 2021,
 - Les Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2022 : un niveau de DGF stabilisé,
 - Les dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022 :
 - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €,
 - dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021),
 - dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €.
- La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

- La réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)
- Hausse de la péréquation verticale,
- la réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation,
- l'expérimentation de la recentralisation du revenu de solidarité active (RSA),

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES

M. Le Champion présente ensuite les axes des orientations budgétaires 2022 de la commune.

Le département de la Manche, peuplé de 495 045 habitants au 1er janvier 2019, a perdu 903 habitants par an entre 2013 et 2018 tandis qu'il en gagnait 601 sur la période 2008-2013.

Les grandes villes de la Manche comme Cherbourg-en-Cotentin (- 0,5 % par an en moyenne), Saint-Lô (- 0,3 %), Granville (- 0,8 %), La Hague (- 0,9 %), ou Coutances (- 1,1 %) ont perdu des habitants de 2013 à 2018, tandis qu'Avranches (+ 0,1 %) en a légèrement gagné.

Dans ce contexte où beaucoup de communes perdent des habitants, Torigny-les-Villes continue sa croissance au sein de Saint-Lô Agglo :

Commune	Population 2013	Population 2019	Evolution
Condé-sur-Vire	4 088	4 044	-44
Saint-Lô	19 285	19 050	-235
Saint-Amand-Villages	2 590	2 500	-90
Torigny-les-Villes	4 307	4 452	145

Concernant les projets de développement de l'habitat, Torigny-les-Villes se veut très active dans le domaine. L'objectif étant d'attirer de nouveaux foyers en proposant une offre variée sur le territoire pour conforter la vie économique locale (commerces, artisanat, entreprises), la vie scolaire, et l'attractivité communale (services, animations, associations).

Le secteur de Guilberville, après la réalisation de la 1^{ère} phase de travaux du lotissement les Sillons, la commercialisation des 36 lots va continuer. Des promesses de vente ont déjà fait l'objet de signatures.

La 1^{ère} tranche de logements sociaux va pouvoir commencer (maîtrise d'œuvre de Manche Habitat).

Afin de faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, une Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T), pour des secteurs d'intervention à enjeu important, en partenariat avec Saint-Lô Agglo, va être mise en œuvre.

Saint-Lô Agglo met en place une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur toutes les communes de l'agglomération pour les 5 années à venir. Avec cette nouvelle OPAH, Saint-Lô Agglo poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie de tous ses habitants, de l'attractivité de l'ensemble de son territoire, du soutien à l'activité des entreprises locales du bâtiment et de la réduction de l'impact écologique et économique des consommations énergétiques des logements.

Par ailleurs, fin mars 2022, la commune va livrer les 4 logements collectifs pour les familles de gendarmes.

Enfin la commune lors du Conseil du 14 décembre 2021, il a été décidé de solliciter EPF de Normandie pour le portage foncier du site de l'ancienne casse Doublet. Dans un 1^{er} temps, il conviendra de dépolluer et de déconstruire le site. Une nouvelle vocation compatible avec les orientations du PLUi de Saint-Lô Agglo sera décidée.

Sur la rénovation des voiries, les élus ont décidé de consacrer une moyenne minimale annuelle de 200 000 € dans cette première mandature de la Commune Nouvelle. Pour le budget 2022, la commune espère pouvoir financer au moins 150 000 € sur ces travaux d'investissement essentiels pour l'activité économique et la sécurité.

Les autres projets :

- la 1^{ère} tranche des travaux de consolidation le mur Grimaldi va commencer et sera suivie par la seconde une fois la 1^{ère} achevée.
- le schéma directeur des mobilités douces va être réalisé sur la commune en s'appuyant sur le schéma directeur de l'Agglo. Suite aux conclusions de cette étude, des travaux d'aménagement pourraient commencer.
- l'aménagement de la sécurité du secteur du collège A. Camus va se terminer en partenariat avec le Conseil Départemental, Saint-Lô Agglo et le SDEM.
- poursuite et réflexion sur le diagnostic de l'état sanitaire de l'église Notre Dame.

- suite aux diagnostics de performance énergétiques réalisés par le SDEM50, la commune va étudier un programme pluriannuel d'économies d'énergie.
- mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation des logements communaux.
- effacement de réseau route de Saint Jean en coordination avec Saint Amand.
- mise en place des tickets commerçants pour « booster » l'activité du commerce de détail.
- étude diagnostic de l'état de la toiture château est prête à être lancée.

Soucieuse du développement de son territoire, la commune travaille en partenariat avec Manche Numérique et l'Agglo pour déployer au plus vite les outils numériques d'aujourd'hui et de demain.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, Il convient de les maîtriser comme l'ensemble des autres charges de la section de fonctionnement. L'effectif des agents titulaires ne devrait subir aucune variation en nombre, l'objectif étant de stabiliser les effectifs pour 2022 et de diminuer les charges du personnel extérieur. Il est prévu de développer les compétences par le biais des formations proposées aux agents.

M. Le Champion présente ensuite l'évolution de la dette de la commune :

Date	Capital restant dû	Dette/habitant	Dette/habitant Moyenne Strate (1)	Exercice	Annuité	Annuité/habitant	Annuité/habitant Moyenne Strate (1)
01/01/2016	2 292 000 €	522 €					
31/12/2016	2 284 000 €	520 €	753 €	2016	306 000 €	71 €	109 €
31/12/2017	2 062 000 €	470 €	770 €	2017	314 000 €	73 €	104 €
31/12/2018	1 838 000 €	419 €	762 €	2018	314 000 €	71 €	100 €
31/12/2019	1 799 000 €	407 €	751 €	2019	288 000 €	65 €	97 €
31/12/2020	1 601 000 €	363 €		2020	264 000 €	60 €	
31/12/2021	1 408 000 €	316 €		2021	251 000 €	56 €	

Calculs basés sur 4 452 habitants pour 2022 (INSEE).

En 2021, il a été souscrit un nouvel emprunt pour la construction de 4 logements de gendarmerie d'un montant de 659 100 €. La première annuité sera en 2023 pour un montant de 35 870 € qui correspond au montant du loyer.

Une ligne d'emprunt, en 2021, pour une annuité de 62 000 € a disparu.

Il n'est pas prévu de souscrire d'emprunt en 2022.

En se référant à l'année 2020, le montant de la dette par habitant de la commune est nettement inférieur à la moyenne des communes de même strate démographique : 363 € par rapport à 751 € (année 2019) au niveau national.

La commune affiche un ratio de capacité de désendettement de 5 années ; loin du seuil d'alerte et de la moyenne nationale des communes de mêmes strate.

M. le Maire précise que le budget 2022 sera un budget de transition. De nombreux projets lourds ont été concrétisés 2021 notamment l'extension des logements de la gendarmerie, les travaux d'aménagement des abords du collège, la voirie 2021, la phase 1 et 2 de la restauration du mur Grimaldi, le lotissement les Sillons à Guilberville. Ces dossiers ont pu être financés par le Plan de Relance de l'Etat. Cette année va permettre de préparer le plan de mobilité douce sur la commune, poursuivi sur le diagnostic de l'église Notre Dame du vivier.

M. le Maire insiste sur la nécessité de contenir l'évolution des charges de fonctionnement. Il fait aussi remarquer que le pouvoir sur la fiscalité est de plus en plus ténu pour les collectivités. L'Etat maîtrise les bases par une indexation automatique. L'inflation semble revenir comme nous le voyons déjà aux Etats-Unis. En fonction de ce taux, et des taux d'intérêts, il conviendra certainement de s'interroger sur les modalités de mise en œuvre des futurs dossiers.

M. le Maire conclut que compte tenu de ce contexte les prévisions sont complexes et incertaines.

Le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable quant à ces orientations 2022.

IV – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX et DOTATION de SOUTIEN à l'INVESTISSEMENT LOCAL

A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR et de DSIL.

V – COMPTE RENDU DES DOSSIERS DE SAINT-LO AGGLO

M. le Maire fait le point sur les dossiers :

- le PLUi au sein de Saint-Lô Agglo se poursuit. Un nouveau calendrier va être présenté,
- les 190 points noirs du ramassage des ordures ménagères sont en cours de résolution. Une réunion avec l'Agglo est fixée début février. Il restera à traiter le ramassage des professionnels,
- les travaux du tennis vont pouvoir commencer.

Le Conseil à l'unanimité moins une voix décide de confier le portage foncier à l'EPF de Normandie.

VI – INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX

M. Gallier fait part aux Conseillers que les travaux des 4 nouveaux logements la gendarmerie respectent le planning initial. Les travaux aux abords du collège ont permis de faire un essai pour faire circuler les cars dans la raquette créée. Le parking de l'école Arthur Le Duc va être fermé, une rampe PMR va être mise-en en forme sur les arrières de l'école.

M. Garnier précise que les cars pourront utilisés ce nouvel ouvrage dès le 21 février 2022. Un changement du sens de circulation est intervenu chemin de la Guinguette pour sécuriser l'accès des élèves au collège. Le programme de voirie 2022 est en cours d'élaboration.

Mme Ozouf rappelle que le questionnaire sur l'étude de la mobilité douce sur la commune court jusqu'au 7 février 2022. Il convient d'y répondre pour connaître les attentes des usagers.

La séance est levée à 22h.